ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District portant les nouveaux numéros municipaux 121 et 1218 rue Louisa, entre Morales et Urquhart.

Vve Mary Spindler vs Mme Margaret Hammerer veuve de feu Christian Frederick Gerdes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53 720—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et leurs dépendances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No quatorze, borné par les rues Morales, Urquhart, Clouet et Louisa. Le dit lot de terre étant désigné par le No un sur un plan tiré par Pilié et De Pouilly, ingénieurs le 26 octobre 1865, déposé dans le bureau de Ernest Eude, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine, conformément au plan, trente quatre pieds deux pouces cinq lignes de face à la rue Louisa sur une profondeur de cent quarante pieds huit pouces deux lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
FRANK ZENGEL, Avocat pour le Plaignant.
19 juin—19 25—2 9 16 22 juil

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Andrew Gregnon vs Wm Chittenden.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans Dossier No 17,773—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la maison de Cour, 1550 avenue Louisiana coin St-Charles, dans le sixième district de cette ville, LUNDI, 5me jour de juillet 1897, à midi de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:—

Un lot de meubles de maison et un Piano. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéroté d'après l'inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY, Constable de la 4ème Cour de Cité
25 juin—25 29—juillet 5.

VENTES A L'ENCAN

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.—No 52,568.—

Succession de veuve E. E. Bermudez.

PAR E CURTIS, Encanteur, Bureau, Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, de l'Hon. F. A. Monroe, en daté et signé le 23 avril 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente, le

JEUDI, 1er JUILLET,
A 11 HEURES A. M.
AU No 54 et 56 RUE BARONNE.

Un lot de beaux meubles, ornements, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—comptant.
20 juin—20 27 29 30—juil 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 52673.

Succession de Thomas G Montgomery et A. M. Montgomery.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 3 juin 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente MARDI, le 6 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631, rue Commune—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6me District de cette ville, dans l'ilet No 469, borné par les rues Foucher, Amélie, Dryades et Remparts; ledit lot est désigné par le No 11 et mesure 28 pieds de face à la rue Foucher sur 94 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un croquis daté le 2 juin 1886, annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, N. P., le 2 juin 1886.

Conditions—Au comptant; 10 0/0 de dépôt requis au moment de la vente. Taxes de 1897 assumées par l'acquéreur. Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
5 juin—5 13 15 20 22 27—juil. 3 4 5 6

AVIS DE SUCCESSION.

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE MARDI, 6 JUILLET 1897
A 10:30 HEURES A. M.,
Le contenu d'un établissement de BUVETTE,
—CONNUE COMME—
The Three Brothers' Saloon
Coin Bienville et Passage de la Bourse.

Succession de Paul Millet.

No 53,730—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, daté et signé le 22 juin 1897 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes seront vendues à l'encan—

Le contenu du salon connu comme le "Three Brothers Saloon" coin Bienville et Passage de la Bourse, cette ville. Contenu de bar room, tables, chaises, installations de bar, glacière, glaces, liqueurs, comptoir à lunch, 10 éventails électriques, un moteur électrique pour le fonctionnement; 4 tables de pool, billes, queues et racks complet; meubles de maison, 2 pianos, 1 range, un lot de faïences, un coffre-fort en fer, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions | Comptant.
23 juin—23 29 5 6 juil

Succession de Denis Bechac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,550—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Céleste Bechac, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
25 juin—25 29—juil 4

E. J. Shepherd versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52 070—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Francis J. Roder, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
22 juin—22 27—juil 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN,—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, MERCREDI, 21 juillet 1897, à midi, à la Bourse d'Encan, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 18 juin 1897, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" dans l'interdiction de John T. Brenford, No. 42,390, les propriétés décrites ci-dessous:—

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Ste-Marie, Laurel et Old Magazine, désigné par la lettre "A" sur un devis par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, et mesurant en mesure américaine 33 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur la ligne la plus près de la rue Old Magazine et une profondeur sur la ligne opposée de 1?7 pieds 3 pouces, de là 8 pieds vers la rue Old Magazine sur une ligne parallèle à la rue Félicité, de là 47 pieds sur une ligne oblique vers la rue Félicité et parallèle à la rue Old Magazine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1896 à être payées par le propriétaire actuel et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1897 en plus et au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. B. Upton Esq, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 juin—20 28—juillet 5 12 19 à date.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—Succession de Mme Ellen Ullman—Cour Civile de District, No 50,502, Division D—Sur demande de la St. Louis Trust Company—Attendu que la St. Louis Trust Company a fourni la preuve devant la Cour qu'il a été nommé curateur des mineurs Alma Katz, Miriam Katz, Edith Katz, Arthur Katz et Félix J. Katz tous résidents de la ville de St-Louis et Etat du Missouri; et que lesdits mineurs possèdent des propriétés dans l'Etat de la Louisiane, et que ledit curateur désire transférer lesdites propriétés hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat du Missouri, le domicile desdits mineurs

Maintenant, conséquemment, toutes les personnes intéressées sont requises de déduire dans les trente jours de la date de la première insertion de cette annonce, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande de la St. Louis Trust Company ne serait pas accordée.

Nlle Orléans, 15 juin 1897.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
P. A. DUCOIND, député-greffier.
DINKELSPIEL & HART, Avocats.
17 juin—3f en 30!

In re Succession de J. A. F. Rein

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53 869—Division E—Attendu que John A. Tracy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de J. A. F. Rein, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
27 juin—27 30 juillet—6

Edward Conery, jr. vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 49,730—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le 1er compte provisoire présenté par William H. Byrnes syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
HOWE, SPENCER & COCKE, 701 Hennen Building.
22 juin—22 25 juil—1

M. Kern et fils vs leurs Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,424—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons [s'ils en ont] pour lesquelles le compte final présenté par Victor Manboret, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
PAUL O. GUERIN, Greffier.
DINKELSPIEL & HART, avocats.
26 Juin—26 30—jul 5

VENTES A L'ENCAN.

VENTE PAR LE CONSTABLE.

M. et Mme P. J. McColgan vs A. J. Thomas.

TROISIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans No 7,779—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessy, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le JEUDI 22 juillet 1897, à midi, à la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, [5me District], la propriété suivante décrite, à savoir—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 11 de l'ilet No 98, borné par les rues Atlantique, Pacifique, Eliza et Evelina, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, Esq., voyer, daté le 7 mars 1849, lequel lot mesure trente-et-un pieds sept pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent trente-trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

N. E. HUMPHREY.
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle Orléans.
20 juin—20 24—juil 1 8 15 22

PAR W. H. FITZPATRICK,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 1902 rue Mandeville, à l'encoignure Prieur
Et le cottage seul dans le fond

Succession de Joseph Prograis.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 336 rue Carondelet—MARDI, 3 août 1897, à midi, à la Bourse No 629 rue Commune, où le plan peut être inspecté conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté et signé le 23 juin 1897 et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée, adressé à W. H. Fitzpatrick, encanteur, il sera offert aux enchères publiques—

Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Mandeville et Joséphine, dans l'ilet No 51, qui est borné par les rues Mandeville, Joséphine, Célestine et Marigny, dans le troisième district de cette ville; le dit lot mesurant (mesure américaine) quinze pieds onze pouces et six lignes sur la rue Mandeville par une profondeur et face à la rue Joséphine de cent six pieds six pouces et sept lignes entre lignes égales et parallèles; Aussi un autre certain lot de terre adjoignant la susdite propriété, mesurant quinze pieds, onze pouces et sept lignes de face sur la rue Mandeville, par cent six pieds, six pouces et sept lignes de profondeur entre lignes parallèles Aussi un autre certain lot de terre adjoignant la propriété deuxièmement décrite et mesurant trente et un pieds, un pouce et six lignes de face sur la rue Mandeville par cent six pieds, six pouces et sept lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un double cottage et un cottage seul, contenant en tout neuf chambres et deux cabinets et produisant $240 par an.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit de 1 an garanti par le billet de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'au paiement et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant en plus assumer, comme partie du prix d'achat, les taxes dues et exigibles pour le courant de l'année 1897, et déposer dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 juin—27—4 11 18 25 juil—1 2 3 août

QUINIUM LABARRAQUE
VIN FEBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, *pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre.* EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris, et TOUTES PHCIES.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et Non-Améliorées
Dans les Premier, Deuxième, Quatrième et Cinquième Districts.
Mardi, le 13 Juillet 1897.

J. B. Junqua et als vs Pelican Homestead and Building Association.

No 52,224 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS—A. A. LESSEPS, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MARDI le 13 juillet 1897, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles. En vertu de et conformément à un ordre de l'HON. FRED D. KING, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté et signé le 10 juin 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

1er DISTRICT

1° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances à ce y appartenant ou de quelques façons en dépendant, situé dans le PREMIER DISTRICT de cette ville, désigné comme lot No 3, de l'ilet No 330, lequel est borné par les rues FRANKLIN, LAFAYETTE, POYDRAS et LIBERTÉ, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 5 mars 1856 et mesurant (25 pieds 6 pouces et 1 ligne) vingt-cinq pieds six pouces et une ligne de face à la rue FRANKLIN, sur quatre-vingt-cinq pieds et trois pouces (85' 3") de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui fut acquise par la dite Pelican Homestead and Building Association par achat de Pierre Lasclore, par acte passé pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, daté le 6 janvier 1896.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances à ce y appartenant, ou de quelques façons en dépendant, situé dans le PREMIER DISTRICT de cette ville dans l'ilet borné par les rues PERDIDO, BASSIN, POYDRAS et REMPARTS, désigné par le No 17, sur un plan dressé par L. J. Pilié, le 1er octobre 1836, et déposé sous le No 6, dans le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, et en conséquence, le dit lot ou portion de terre, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds, onze pouces et une ligne (25' 11" 1") de face sur la RUE PERDIDO, sur cent douze (112) pieds et un pouce (112' 1") de profondeur et façade sur la RUE BASSIN, et une largeur dans le fond de deux cent soixante-deux pieds et deux pouces (262' 2"). Etant la même propriété qui fut acquise par ladite Pelican Homestead and Building Association par achat de Giovanni Segretto, par acte passé pardevant Geo W. Dearing, notaire en cette ville, le 25 juin 1895.

SECOND DISTRICT

3° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le SECOND DISTRICT de cette ville, dans l'ilet No 482, borné par les rues DUMAINE, LOPEZ, ST-PHILIPPE et RENDON,

Le dit lot est désigné par le No 25, sur un plan fait par Charles G. Dell'Isle, le 1er de mai 1893, et mesure conformément audit plan trente pieds, neuf pouces et quatre lignes (30' 9" 4") de face à la RUE DUMAINE par cent-quatorze pieds (114') de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par la Pelican Homestead and Building Association par achat de F. Avegno et als, par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire de cette ville, en date du 19 juillet 1894.

4° UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le DEUXIEME DISTRICT de cette ville, d'une forme triangulaire comprenant l'ilet borné par l'AVENUE ESPLANADE et les rues ROUQUETTE (anciennement Washington) et DUPRÉ et mesurant plus ou moins, deux cent cinquante deux pieds, deux pouces et trois lignes (252' 2" 3") de face à l'AVENUE ESPLANADE, quatre-vingt pieds un pouce (80' 1") de face sur la RUE DUPRÉ et deux cent vingt-neuf pieds, un pouce et six lignes (229' 1" 6") sur la rue ROUQUETTE (anciennement Washington)

Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Pelican Homestead and Building Association, par achat de Chas M. Hero, par acte passé pardevant A. Hero jr, notaire, en date du 1er juillet 1895.

QUATRIEME DISTRICT.

5° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le QUATRIEME DISTRICT de cette ville dans l'ilet désigné par le No 364 borné par les rues MAGNOLIA, SIXIEME, WASHINGTON et Locust (maintenant SUD ROBERTSON,) sur un plan par G. D. Dell'Isle, voyer, en date du 3 septembre 1892, et mesurant vingt-neuf pieds dix pouces (29' 10") de face à la rue MAGNOLIA, sur cent vingt pieds (120') de profondeur et formant l'encoignure des rues MAGNOLIA et SIXIEME. Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Association par achat de F. Briede, par acte passé pardevant Jno. R. Legier, notaire, en date du 16 juin 1896

CINQUIEME DISTRICT.

6° UN CERTAIN LOT DE TERRE vacant avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 92 maintenant 245, borné par les rues NUNEZ (anciennement Franklin) SOCRATE, TECHE (anciennement Monroe) et PTOLEMY, désigné comme lot No 17 sur un devis fait par Geo De Armas, député voyer de ville, en date du 4 septembre 1895, et mesurant, conformément au dit plan trente pieds (30') de face à la RUE NUNEZ sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est formé de portions des lots désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan par L. H. Pilié, voyer de ville en date du 16 février 1860 et déposé dans le bureau de E. Fortier, ancien notaire, d'après le plan 30 du livre de plans No 1.

Etant la même propriété qui a été acquise par la Pelican Homestead and Building Association par achat de Pierre Nougue, par acte passé pardevant Jno R. Legier, notaire, en date du 2 janvier 1896.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville, dans l'ilet borné par l'AVENUE SLIDELLE, (anciennement Jackson) les rues TECHE, [anciennement Monroe] NUNEZ [anciennement Franklin] et HOMER, désigné comme lot No 11 de l'ilet 150, et mesurant trente-deux pieds, six pouces [32' 6"] de face sur la RUE NUNEZ par cent soixante pieds [160'] de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par ladite Pelican Homestead and Building Association, par achat de la Firemens Building Association par acte passé pardevant Jno. R. Legier notaire, le 17 avril 1893.

8° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 16, sur un plan de Goesselin Tract, lequel ilet est maintenant désigné par le No 117 des rolls d'assessement de la ville et le dit lot anciennement désigné par le No 9 dans le dit ilet.

Le dit lot No 8 mesure trente pieds un pouce et deux lignes (30' 1" 2") de face à la rue Vallette, trente pieds (30') dans le fond quatre-vingt-quatre pieds sept pouces et sept lignes [84' 7" 7"] de profondeur sur la ligne du lot No 7 et quatre-vingt-sept pieds deux pouces et six lignes [87' 2" 6"] de profondeur sur la ligne vers la rue Evelina le tout conformément à un plan dressé par C. A. Lewis, le 6 mars 1889, et attaché à un acte pardevant Wm A. Seymour, notaire, le 18 avril 1889, ledit lot étant dans l'ilet borné par les rues VALLETTE, OLIVIA, l'avenue OPELOUSAS et la rue EVELINA.

Etant la même propriété qui a été acquise par le dit Pelican Homestead and Building Association de Jeremiah Mine par acte passé par devant John R. Legier notaire le 15 janvier 1894.

Pour plus amples descriptions des propriétés et améliorations, voir les plans à la Bourse ou informez-vous au Bureau de l'Encanteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans ou à un an; le tout à l'option des acquéreurs; la portion à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 o/o par an de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les actes de vente devant être passés pardevant FRED. ZENGEL, notaire en cette ville aux frais des acquéreurs et devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, telles que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les propriétés doivent être conservées assurées et les polices transférées, etc.

Les acquéreurs assumant en plus et au-dessus le montant de leur enchères, les taxes dues et exigibles en 1897, et devront faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

DINKELSPIEL & HART, E. J. MERAL et CHRETIEN & SUTHON, avocats.
12 juin—12 16 20 27—juil 4 11 12 13

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage
No 286 rue Marigny, entre Prosper et Solidelle.

Dans l'affaire de John Jacob Mass, Jr. et als. vs les mineurs John Jacob Mass.

No 50,878—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 836 rue Commune—MARDI, 27 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 1er juin 1897, et signé le 7 juin 1897 dans l'affaire ci dessus—La désirable propriété No 286 rue Marigny, décrite comme suit; à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 22 de l'ilet No 7, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Prosper et Solidelle, conformément au dit plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 14 juillet 1847 et déposé en l'étude de Théo. Guyol, ancien notaire en cette ville, et mesurant 32 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 100 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, à proximité des chars Claiborne, dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente. Acte de vente pardevant Geo. W. Dearing, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 juin—26 27—juil 4 11 18 25 27

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAM.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Résidence en bois à deux étages et Vastes Terrains
No. 1234 rue sud Remparts
Enc. nord-est de la rue Erato.

Succession de B. F. Choate.

No 52,854—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI 1er juillet 1897 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 27 mai 1897, de l'Hon Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B., les propriétés décrites ci dessous:

La belle résidence en bois à deux étages No 1234 rue Sud Remparts, encoignure nord est de la rue Erato, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Remparts, Dryades, Erato et Clio, elle est retirée de la rue, a un joli grillage en fer et contient de larges galeries devant et sur les côtés, vestibule salons doubles, librairie, salle à manger cuisine et autres chambres au rez-de-chaussée; vestibule, sept chambres à coucher et chambre à bain au premier étage, gaz, citerne, etc. Les terrains sont distribués en promenades en Schillinger et en gazons et mesurent 72 pieds 6 pouces de face sur la rue Sud Remparts par une profondeur entre lignes égales et parallèles et de face à la rue Erato de 143 pieds, 3 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins comme il est plus spécialement décrit comme suit:

Le lot entier No 22, cette moitié du lot No 21, touchant au lot No 22 et vers la rue Erato, cette moitié du lot No 24 touchant au lot No 22, aussi du côté de la rue Erato, laquelle dite propriété est comprise dans l'ilet borné par les rues Sud Remparts, Clio, Erato et Dryades, dans le premier district de cette ville, et mesure 48 pieds 6 pouces de face sur la rue Sud Remparts, 143 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Clio, 112 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté où il touche le lot No 24, où il forme un angle droit et s'étend jusqu'à la rue Erato, sur laquelle il a une façade de 30 pieds 9 pouces et 2 lignes, avec une profondeur sur la ligne du fond de la rue Erato de 72 pieds 6 pouces, d'après le devis marqué "A" annexé à un acte passé pardevant Wm Christy, alors notaire de cette ville, le 10 janvier 1850, un certificat duement certifié du dit devis est annexé à un acte de vente, pour référence, et un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 23, sur un plan tiré par Joseph Pilié, voyer, daté le 22 février 1840, et déposé comme plan No 31, dans l'étude de J. Z. Marks, ancien notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Sud Remparts et Erato et mesure 29 pieds 4 pouces de face sur la rue Sud Remparts. 112 pieds 6 pouces de profondeur et de face sur la rue Erato Le tout en mesure américaine acquise par feu B. F. Choate par achat de B. W. Seawell, Jr. par acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 10 avril 1893.

Dans une jolie localité, près de la résidence de l'Hon. C. H. Schenck, de M. M. Pokorny et autres, à une faible distance du centre des affaires, près de plusieurs lignes de chars, des marchés, &c. les églises.

Conditions—Comptant; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. H. Browne Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
30 mai—30—juin 6 13 20 27—juil 1

PAR J. B. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un site splendide pour batir dans le Premier District No 1047 rue Magasin, entre Poeyfarre et Calliope,
Et des tombes, voûtes et terrains dans les cimetières Girod, Métairie, des pompiers et autres cimetières, à l'encan.

Succession de Thomas. W. Bothick.

No 37,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A".

Vente en partage.

PAR J. H. O'CONNOR & CO., ALFRED C. GREEN, Encanteur—Bureau, No 828 rue Commune—JEUDI, 15 juillet 1897, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos. 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", rendu dans l'affaire ci-dessus le 26 mai 1897, et signé le 1er juin 1897, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Propriétés foncières.

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp, Poeyfarre et Calliope, désigné par la lettre O, et mesurant 27 pieds de face à la rue Magasin sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot était anciennement désigné par le No 24. Etant le lot acquis par le dit Thomas W. Bothick, de la N. O. Saving Institution par acte pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 5 janvier 1880, au bureau de transferts, livre 112, folio 172. Les améliorations sur le dit lot de terre sont connues par le No 1047 rue Magasin.

2° Une tombe dans le cimetière Girod: une tombe ou caveau dans le même cimetière; deux lots de terre dans le cimetière du coteau de la Métairie.

Deux lots de terre dans le cimetière du coteau de la Métairie; une tombe dans le cimetière des Pompiers: aussi des tombes et voutes dans d'autres cimetières. Une liste déposée au bureau de l'encanteur.

Conditions de la vente pour les voûtes, tombes, etc—Comptant pour les propriétés foncières—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège et lien de vendeur, transfert de l'assurance et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.
12 juin—12 13 20 27—juil 4 11 15

AVIS IMPORTANT.

Le soussigné étant obligé de s'absenter de la ville pour la saison d'été, avertit ses nombreux clients que pour les billets de passage pour l'Europe, ils seront obligés de s'adresser à M. E. J. Prévost, Agt. Gén'l, 45 rue Baronne, ou à J. A. Buisson Agt, Mandeville, La.
28 mars dim. J. A. BUISSON Agt,

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

UN EMPLACEMENT DE CHOIX POUR AFFAIRES
La vieille pharmacie bien établie coin des rues Dryades et 2me en face du marché.

Succession de Mme Eliza Rudolph née Eliza Badon, No. 53,282.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO., Geo. G. Friedrich, Encanteur—MARDI, le 6 juillet 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de de ladite Cour de District, Division "D", pour la paroisse d'Orléans, signé le 1er juin 1897 et rendu dans l'affaire de la succession ci dessus.

La très désirable résidence et magasin à l'encoignure N. O des rues Dryades et Seconde, ayant 11 chambres, incluant le magasin, hangars, cuve, cour dans le fond, une allée de côté plus amplement décrite comme suite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Seconde, Dryades, Première et St-Denis, désigné par le No Un sur un plan de voyer fait par Louis H. Pilié, voyer civil le 28 août 1880 et annexé à un acte passé pardevant Jas. Fahey, ancien notaire en cette ville, le 1er septembre 1880, conformément au dit plan le lot mesure, au pied américain, 30 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 110 pieds et 6 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond dudit lot de 5 pieds de largeur et ouvrant sur la rue Seconde en usage avec ledit lot et le lot No 2, immédiatement opposé du marché 2me, convenable pour n'importe quelle autre ligne d'affaires et comme plus vieille pharmacie dans le district du haut.

Conditions Un tiers ou plus comptant, le reste en un et deux ans, au gré de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties, l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant A. G. Lapice, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 juin—5 6 13 20 27—juil 4 6

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation
Lundi, le 5 Juillet, à 10 heures du matin et à continuer aux endroits ci-après mentionnés.
Comptes-Courants, Meubles de bureau.
Chevaux, Mulets, Wagons, Harnais, etc.

Machines, Rouleau de Papier, Réservoirs, Filtres, Fers-à repasser, Etendeuses, Machines à coudre et à tuyauter et plusieurs autres articles rares et de valeur, dépendant et appartenant à une Buanderie de première classe.

PAR LOUIS A. RICHARDS & Cie.,—Louis A. Richards, Encanteur.—Bureau No 629 rue Commune—LUNDI, 5 juillet 1897, aux endroits et à l'heure ci dessous mentionnés, en vertu et conformément à un ordre portant la date du 22 juin 1897 et issu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Fred. Bommatins vs The American Laundry Company Limited, No 53,782 du dossier de la dite Cour à l'enchère publique, il sera vendu, les effets mobiliers qui sont contenus et situés aux endroits suivants et de la manière suivante, à savoir:

Au bureau No 816 rue Camp, à 10 heures A. M. Aux écuries No 1140 rue Poeyfarre à 11 heures A. M. A la Buanderie propre Nos 532 et 534 rue Julia à une (1) heure P. M.

Conditions: Comptant.
24 juin—24 27—juillet 3 4 5

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO

ANNONCE JUDICIAIRE

Terre boisée et terre de prairie Dans la Paroisse Vermillion. A L'ENCAN.

Succession de Laurent Lacassagne.

No 48,277—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune—JEUDI, 22 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté et signé dans l'affaire ci dessus intitulée, le 15 juin 1897, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé dans la paroisse Vermillion, en cet Etat, et une place connue comme Hebert Cove, étant en partie terre boisée et en partie terre de prairie, mesurant trois et demi arpents de face sur une profondeur de vingt-huit arpents borné en haut par les terres de L. T. Briggs et au bas par les terres d'Albert C. Hebert, à l'Est par les terres de Mme Monroe LeBlanc, à l'Ouest par les terres d'Edmunds Hunsberry, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent. Le dit morceau de terre est mieux connu et désigné dans l'Arpentage des Etats-Unis comme la première moitié de la moitié Est du quart Nord-Est et de la moitié Est de la moitié Est du quart Sud Est de la section 30, township 13, Sud range 3 Est.

Conditions—Comptant — L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en sus du montant de l'adjudication et un dépôt de dix pour cent du prix de l'enchère comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
17 juin—17 20 27—juil 4 11 18 22

VENTE DU MARSHALL DES ETATS UNIS No. 12,578.

F. L. Richardson, receveur de la Banque Nationale d'Amérique vs Henry Gardes.

Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et le District Est de la Louisiane.

EN vertu d'un writ de fieri facias issu par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et le District est de la Louisiane, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée et à moi adressée je procéderai à la vente à l'encan à la porte de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Louisiane, entre les heures prescrites par la loi, au plus et dernier enchérisseur avec le bénéfice de l'estimation, le MARDI, 6me jour de juillet 1897, tous les droits, titre, intérêt et réclamation du défendant dans la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certain lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 216, 218 et 220 rue du Camp, ville de la Nouvelle-Orléans, Lne, anciennement désignés comme lots 36, 38 et 40 rue Camp, dans l'ilet borné par les rues Camp, Commune, Gravier et Magasins; le lot No 36 mesure 21 pieds 7 pouces de face à la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 4 lignes dans le fond par 103 pieds de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Commune et 99 pieds 2 pouces sur la ligne opposée.

Le lot No 38 mesure 21 pieds 8 pouces sur la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 5 lignes dans le fond sur une profondeur de 99 pieds 8 pouces sur la ligne de côté vers la rue Camp, et 95 pieds 6 pouces sur le côté opposé,

Le lot No 40 mesure 21 pieds 8 pouces de face à la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 5 lignes dans le fond avec une profondeur de 95 pieds 6 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune, et une profondeur de 91 pieds 9 pouces sur le côté opposé.

Conditions de la vente—Comptant; sujet, néanmoins, à une première hypothèque existant sur la dite propriété décrite ci-dessus de $50,000.00 qui sera due le 1er janvier 1899.

J. V. GUILLOTTE, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
4 juin—4 6 13 20 27—juil 4.

VENTES A L'ENCAN

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDEVENTE
—DE—
Propriétés Foncières
—COMPRENANT—
LA BELLE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,
No 2212 AVENUE CANAL.
Avec terrains spacieux.
Le splendide site à bâtir,
Encoignure des Avenues Canal et Galvez.
—ET—
Quatre beaux et grands lots à bâtir
—SUR LA—
Rue Galvez entre les Avenues Canal et Cleveland.
Une grande et belle
ETENDUE DE TERRE
DANS LE CENTRE DE LA VILLE, EN FACE DU PARC DE VILLE ET FAISANT FACE PAR 423 PIEDS SUR LE
Chemin de la Métairie.

Sur plus de 2600 pieds de profondeur sur la ligne extrême du fond, traversant quelques-unes des principales rues et avenues de la ville, et ayant en face le service double des chars électriques de l'avenue Esplanade, et l'extension proposée de la ligne des chars Dumaine en travers du centre de la propriété. Il n'a jamais été offert une occasion meilleure pour une spéculation.

Un Site Splendide sur le Vieux Bassin,
Encoignure de la Promenade Carondelet, et des rues Tremé et Toulouse.

Le Cottage double centralement situé
Nos 1509 et 1511 rue Douane,
Entre les rues Marais et Villeré.

L'avantageux Double Cottage en Bois.
Nos 1201 et 1303 rue Marigny,
A l'encoignure Nord Remparts.

L'ilet de terre amélioré et désirable,
En face du Parc de ville,
Du chemin de la Métairie, des rues St-Patrick, Orléans et St-Pierre.
—ET—
ONZE LOTS DE CHOIX,
Dans le Troisième District.

Succession de Pierre N. Canteron.

No 50,693 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, 20 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 25 mars 1897 et rendu dans la succession ci dessus intitulée, les propriétés de très grande valeur suivantes, à savoir—

1° La belle résidence à deux étages en bois et ardoisée No 2212 avenue Canal, contenant douze chambres, vestibules en haut et en bas, chambres à bain, office, galerie devant et derrière, hangars, citernes, etc. Les terrains sont grands, étant composés comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Canal et les rues Cleveland, Galvez et Miro, mesurant ensemble 44 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à l'avenue du Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes, conformément à un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, en date du 18 avril 1873, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent étant la même propriété qui fut acquise par le défunt Pierre N. Canteron, par achat de Arthur Shiff d'après l'acte pardevant A. J. Ker, ancien notaire de cette ville en date du 28 août 1875, les titres enregistrés dans le bureau des transferts, livre 104, folio 930.

2° Les splendides sites à bâtir encoignure des avenues Canal et Galvez, décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Miro, Galvez et Cleveland, désignés par les numéros 1 et 2 de l'ilet No 24, sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier, ancien notaire de cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à l'avenue Canal sur 105 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur, lot No 1 formant l'encoignure des rues Canal et Galvez.

3° Deux lots à bâtir de choix sur l'avenue Galvez, immédiatement dans le fond, le plus près de l'avenue du Canal, décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Galvez et Miro, désignés par les Nos 5 et 6 de l'ilet No 24, sur un plan tiré par A. d'Hémécourt, le 16me jour de juillet 1853, déposé dans l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire public, dans un acte du 10 octobre 1853. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Galvez, 28 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond qui court obliquement, leur profondeur étant 143 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté du lot No 6, la plus près de la rue Gasquet 133 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne de division entre les dits lots Nos 5 et 6, 123 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 5 la plus rapprochée de la rue du Canal.

4° Les deux splendides lots de terre à bâtir sur la rue Galvez, touchant aux lots mentionnés ci-dessus, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Canal et les rues Gasquet (anciennement Jackson) Galvez et Miro, désignés par les Nos 7 et 8 de l'ilet No 34, sur un plan par A. d'Hémécourt, voyer, le 16 de juillet 1853, déposé dans l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-sept (27') pieds de face à la rue Galvez, vingt-huit pieds (28') trois pouces (3") et quatre (4") lignes sur la ligne du fond, qui court obliquement, leur profondeur étant cent cinquante trois (153') pieds deux (2") pouces et trois (3") lignes sur la ligne les séparant, cent soixante-trois (163') pieds sur la ligne du côté du lot No 8, la plus rapprochée à la rue Gasquet; cent quarante-trois (143') pieds quatre (4") pouces et sept (7") lignes sur le côté du lot No 7 le plus rapproché à la rue du Canal, et seront vendus conformément au plan exposé à l'endroit de

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO

la vente, fait par L. Dasey, C. E., en date du 1er décembre 1896 Ces lots de choix pour bâtir font face à une large avenue bien pavée, sont près des chars électriques de l'avenue du Canal et près des résidences de MM. Lhote, Blaise, Adler et autres.

5° La superbe étendue de terre faisant face au Chemin de la Métairie, près du Parc de Ville, améliorée avec une résidence en bois à un étage, contenant quatre chambres, écurie, hangar, citerne, etc, et occupée comme une ferme, subdivisée en deux sections, plus clairement décrite comme suit, à savoir

A. Une certaine étendue de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, située dans le Second District de cette ville sur le côteau de la Métairie, à un ilet du Bayou St Jean mesurant 423 pieds, 5 pouces et 1 ligne de face sur le chemin de la Métairie sur une profondeur sur le côté le plus rapproché du Bayou St-Jean, sur une ligne oblique de 533 pieds 11 pouces et 5 lignes à un point C, de à 1286 pieds 3 pouces et 7 lignes à un point A, et de l'autre côté 1651 pieds 5 pouces et 5 lignes à un point E et 223 pieds 9 pouces en largeur, sur une ligne oblique dans le fond et faisant face à la rue Orléans, d'après un plan de la dite étendue de terre, fait par J. H. d'Hémécourt, député voyer, le 18 janvier 1869; et aussi:

B. Une autre certaine étendue de terre dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, avec les améliorations qui s'y trouvent dans le même district, mesurant d'après le plan ci-dessus mentionné 223 pieds 9 pouces de face à la rue Orléans sur la suivante profondeur: sur la ligne la plus près du Bayou St Jean 704 pieds 11 pouces et 2 lignes, sur l'autre ligne de côté 822 pieds 1 pouce et 3 lignes, et 191 pieds 10 pouces en largeur dans le fond. Acquis de la succession de Jean Darniss le 23 décembre 1885, d'après l'acte pardevant A. Coffee, alors un notaire en cette ville. Enregistré dans le bureau des transferts, livre 123, folio 723.

N. B.—Cette superbe étendue de terre est un des plus grands morceaux contigus de terre dans la ville, et est toute entière terre haute, s'étendant presque de l'Esplanade à l'avenue Canal, traversant quelques des principales avenues du Deuxième District, dont toute sera obligée sous peu d'être expropriée avec la marche des améliorations dans cette direction Elle a une façade de 423 pieds sur le Chemin de la Métairie, où la ligne des chars électriques de l'avenue de l'Esplanade s'étendant au Parc de la ville et à l'avenue Canal est maintenant en voie de construction Elle a une profondeur d'environ 2650 pieds à l'extrémité de la ligne du fond et est traversée par la ligne proposée des chars électriques de la rue Dumaine au Parc de ville. Un champ plus avantageux de spéculation et de placement garanti a rarement été offert, et le mérite les sérieuses considérations des capitalistes.

6° Ce beau site faisant face au vieux bassin, encoignure de la promenade Carondelet et de la rue Tremé, courant au travers et faisant face à la rue Toulouse, plus spécialement décrit comme suit à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque manière en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Franklin, Tremé et Toulouse. Le dit lot mesurant 81 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Tremé et 53 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Toulouse et 53 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la promenade Carondelet et 86 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Franklin. Au centre des grandes scieries et autres industries se trouvant réunies tout autour de la tête du Vieux Bassin ce beau site peut servir presque pour tous les genres d'affaires et d'industries

7° L'ilet de terre de choix sur le côteau de la Métairie, vis-à-vis le Parc de Ville amélioré d'une bâtisse en bois à un étage contenant 4 chambres, écurie hangar, citerne, etc. le tout plus complètement décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes ci-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situé sur le Chemin de la Métairie dans le faubourg Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, borné par le Chemin de la Métairie, les rues Orléans, St Patrick et St-Pierre, mesurant en tout 264 pieds de face à la rue St-Pierre, 205 pieds 2 pouces de face au Chemin de la Métairie 89 pieds 10 pouces de face à la rue Orléans et 107 pieds de face à la rue St Patrick. Cet ilet de terre fait face à la double ligne de chars électriques et est à peu près à mi chemin entre les Avenues Canal et Esplanade.

8° Le cottage double en bois et couvert en ardoises et largement productif, avec deux étages dans le fond No 1509 et 1511 rue Douane, entre les rues Marais et Villeré, contenant 10 chambres, 2 cabinets et petit vestibule hangars, citerne et cour dans le fond et allée de côté, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et faisant partie du lot No 8 de l'ilet No 29 borné par les rues Douane, Bienville, Marais et Villeré, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 110 pieds sur la ligne de côté vers la rue Marais. Situé dans un district populeux, convenable, au centre des affaires et seulement à un ilet de l'avenue Canal, ces bâtisses sont en demande continuelle rapportant $348 par an.

9° Le cottage double en bois, couvert en ardoises et très désirable à l'encoignure des rues Marigny et Nord Remparts, contenant 8 chambres, citernes, cours au fond et allées de côté, etc., plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Marigny, Mandeville et St Claude [anciennement Bons-Enfants]. Ledit lot forme l'encoignure des rues Marigny et N. Remparts et mesure en mesure française, 30 pieds de face sur la rue Marigny par 60 pieds de profondeur et de face sur la rue N. Remparts Dans une localité prospère et populeuse de la ville, cette propriété est bien située pour une location permanente.

10° Onze [11] certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Joséphine, Féliciane et Montégut, et désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, selon un plan dressé par M. De Yung, architecte, daté le 13 février 1862 et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, pour référence. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Solidelle et Féliciana et mesurant trente et un [31] pieds deux [2] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur, les lots Nos 2 à 11 inclusive ont mesurant chacun trente et un [31] pieds de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur; le tout d'après le plan par L. Dasey, C. E. en date du 1er décembre 1896.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit devant être représentés par des billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque et liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue; 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas d'un procès, les polices d'assurances devant être transférées et toutes les autres clauses de sécurités, les acquéreurs feront un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier la vente et assumeront les taxes dues et exigibles pour 1897 en plus du prix de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 juin—19 20 27—juillet 4 11 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Grande Propriété de Valeur dans le Sixième District.

Joseph M. Rosenthal vs Francis J. Quinlan.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 53,615—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juillet 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Denis, Dryades, Robert et Soniat et mesurant 302 pieds 9 pouces de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur et face à chacune des rues Dryades et St Denis, (et 302 pieds 9 pouces sur la ligne du fond la divisant de la balance dudit ilet)

Acquis par le défendeur par achat de Charles Le Sassier, Jr, par acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 10 mai 1894. Titre enregistré au bureau de transferts, livre 154 f.l. 398.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 juin—11 12 18 25—juil 2 9 15